



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

apnée du sommeil

Question écrite n° 54157

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la question de l'apnée du sommeil. Le syndrome d'apnées du sommeil touche 3 % des Français. Et sur ces 3 % à peine 10 % sont diagnostiqués. Le diagnostic nécessitait jusqu'à présent une hospitalisation contraignante, mais un outil de dépistage novateur vient de voir le jour. Il s'agit d'un test jetable que le sujet utilise à domicile, pendant son sommeil, avec pour objectif de capter les arrêts de respiration ou la diminution du souffle. Le diagnostic est réalisé par un médecin qui pourra, si nécessaire, prescrire une polysomnographie en laboratoire du sommeil. En conséquence, il lui demande si cette question fait l'objet d'une prise en compte par l'assurance maladie au niveau du diagnostic et du traitement et si ce syndrome va faire l'objet d'un dépistage plus soutenu.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54157

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2000, page 6711